



8. Participation communale au remplacement du CCF de la STEP à l'ERES, avec crédit y relatif

Fiche de projet

Nom du projet	Participation communale au remplacement du CCF de la STEP à l'ERES, avec crédit y relatif	N° projet	Infra 2020/6
		N° invest.	CG 2020/18
Mandant	Conseil communal	Chef de projet	Christian Cornioley

Préavis				
Service	Nom resp.	Date	Préavis	Commentaire
Conseil communal	Pierre-Yves Dietlin	01.06.2020	OK	-
Boursier	François Guerry	04.05.2020	OK	Financement par les liquidités courantes, le montant est bien calculé en TTC et non pas en HT, une erreur figure au niveau « du devis général des travaux » sur le document de l'ERES

1. Contexte

Vous trouverez le message du Comité de direction à l'assemblée de l'ERES en pièce jointe relatif au détail des travaux à réaliser pour le remplacement du CCF (couplage chaleur-force) de la STEP ainsi que sa clé de répartition sur les investissements.

Le coût total du remplacement est évalué à CHF 565'000.- TTC. La participation de la Commune de Cheyres-Châbles sera de CHF 52'556.30 TTC.

2. Financement et amortissement

- Financement : liquidités courantes
- Intérêts : non applicable
- Amortissement : 3% soit CHF 1'590 par an sur 33 ans

3. Demande de crédit

En conséquence, le Conseil communal demande :

- de valider la présente fiche de projet.
- l'octroi d'un crédit de CHF 53'000.- TTC pour le remplacement du CCF de la STEP.

Cheyres-Châbles, mai 2020
Christian Cornioley, Conseiller communal



Message du Comité de direction à l'assemblée de l'ERES

Estavayer-le-Lac, le 20 septembre 2019

Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 565'000.00 HT pour le remplacement du CCF de la STEP

Introduction

Le CCF aujourd'hui en fonction sur le site de la STEP date de 2005. D'abord propriété de Groupe E, il a ensuite été racheté le 1^{er} janvier 2017 par l'ERES. L'ERES touche la RPC (rétribution à prix coutant) pour l'électricité qu'il produit. Celle-ci se monte aujourd'hui à environ 19 cts/kWh et nous sommes assurés de la toucher jusqu'au 31.12.2029. La production actuelle du CCF étant d'environ 1'500'000.- kWh/an, le revenu généré par cette machine est d'environ CHF 290'000.-/an. Selon l'étude menée par Pöyry, il constitue la meilleure manière de valoriser le biogaz produit à la STEP. Toujours selon les conseils du bureau Pöyry, il convient de le remplacer car il arrive en fin de vie.

Description du projet

Le montant de la demande de crédit est basé sur une estimation des coûts globaux de remplacement d'une telle machine selon l'expérience du bureau Pöyry.

Devis général des travaux

Le devis des travaux se présente comme suit :

Nouveau CCF (yc transport, montage, raccordements, etc)	CHF	565'000.00
Total HT	CHF	565'000.00

Programme de réalisation

Après approbation du crédit d'investissement, la part de chaque commune devra être votée en Assemblée communale/Conseil général. L'ERES se recommande auprès de chaque commune pour que cette présentation soit faite dans les plus brefs délais afin de pouvoir démarrer les travaux le plus rapidement possible.

Conclusion et répartition

La clé de répartition des investissements sur les frais non-imputables est applicable. Les montants à charge des communes sont les suivants :

Cheyres - Châbles	9.302%	CHF	52'556.30
Châtillon	1.106%	CHF	6'248.90
Estavayer	85.538%	CHF	483'289.70
Lully	4.054%	CHF	22'905.10
TOTAL TTC		<u>CHF</u>	<u>565'000.00</u>

Le Comité de l'ERES demande en conséquence à l'Assemblée de bien vouloir lui octroyer un crédit d'investissement de CHF 565'000.00 TTC pour le remplacement du CCF de la STEP.

AU NOM DU COMITE DE L'ERES :

La Secrétaire :
Elisabeth Nell

Le Président :
Joseph Borcard